

Grève des débardeurs

rables et inutiles. Il serait de beaucoup préférable de conférer au gouvernement une autorité spécifique et sans réserve pour remédier aux situations d'urgence causées par des grèves réelles ou appréhendées.

Si la proposition incluse dans le bill envisagé est acceptée, le gouvernement aura l'autorité voulue pour assurer désormais ce service dans une situation analogue et il devra s'en faire un devoir. Il pourra mettre fin à une grève susceptible de compromettre la santé et la sécurité de la population et interdire le déclenchement d'une grève. Il pourra ordonner que l'on procède à des négociations, advenant la rupture de négociations collectives, et il sera en mesure d'imposer l'arbitrage aux patrons et aux salariés. Il existe naturellement une disposition pour le rejet d'une décision de la commission d'enquête industrielle relativement à l'exécution d'une convention collective par les parties à un différend du travail touchées par cette mesure législative.

On a tout mis en œuvre, comme on peut le voir, pour respecter et sauvegarder l'esprit et la lettre des négociations collectives. Ma proposition favorise la négociation au lieu de la défavoriser et, en fin de compte, elle vise uniquement à faire disparaître les initiatives et attitudes irresponsables des relations entre le patronat et le salariat. Je ne prétends pas que ce soit là la solution idéale ni que tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes par suite de l'adoption d'un bill comme celui-là. Mais ce serait un début.

Tout Canadien consciencieux se rend sûrement compte que le moment est venu d'agir si l'on ne veut pas que la situation s'aggrave par suite du malaise ouvrier. Commentons par prendre des mesures concrètes plutôt que de recourir à des expédients législatifs. Établissons des bases, soit en adoptant le principe de négociations dans un secteur unique ou même en examinant la possibilité d'abolir le droit de grève dans les services essentiels. Ce travail de fond doit s'effectuer non seulement pour les problèmes actuels, mais surtout pour ceux de l'avenir.

[Français]

M. Charles Lapointe (Charlevoix): Monsieur le président, j'aimerais en commençant remercier l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) d'avoir porté cet important sujet à l'attention de la Chambre ce soir, et de nous permettre de participer à ce débat qui, pour chacun des députés concernés, et pour tous les députés de la Chambre, est d'une extrême importance.

Cependant, même si je le remercie d'avoir porté ce débat à notre attention et également d'avoir participé d'une façon très constructive à ce débat, peut-être le seul discours de l'autre côté de la Chambre qui a été intelligent ce soir, j'aimerais mentionner que ce n'est sûrement pas là le meilleur forum pour régler une question qui devient de plus en plus urgente, car de cette salle, on s'applique trop souvent, monsieur le président, à faire un temple pour célébrer la parole, et c'est ce que nous avons entendu ce soir, de belles paroles. On s'est appliqué par tous les discours que nous avons entendus provenant de l'autre côté à essayer de nous accuser, à chercher un par un les ministres du premier banc ou du deuxième banc, à se demander où ils étaient, s'ils étaient en train de festoyer ou en train de dormir, pour essayer de faire croire à la nation canadienne que nos ministres ne s'intéressent pas aux problèmes qui préoccupent le Québec à l'heure actuelle. Ce n'est pas en passant des soirées ici à écouter des inepties, comme nous en avons entendues provenant de l'autre côté de la Chambre, que nous réussirons à régler le problème de la circulation des grains au Québec.

[M. Jelinek.]

Nous n'avons pas jusqu'à maintenant, monsieur le président, fait un état de la question: Qu'est-ce qui se passe exactement au Québec? On a dit que les grains ne circulaient pas à cause d'une grève de débardeurs. Alors, qu'est-ce qui se passe exactement? C'est qu'il y a 2,200 débardeurs dans les ports de Québec, Montréal et Trois-Rivières, qui sont en litige à l'heure actuelle avec l'Association des employeurs maritimes. Il y a eu, à la fin du contrat de travail, le 31 décembre 1974, un rapport du comité de conciliation présidé par le juge Gold, proposant diverses mesures pour en venir à une solution de ce conflit. Parmi les mesures que proposait le juge Gold, il y avait d'abord, sur deux ans, une augmentation de salaires de 57 p. 100. Le salaire actuel moyen des débardeurs dans les ports de Québec, Montréal et Trois-Rivières est de \$5.10 l'heure. Dans son rapport de conciliation, le juge Gold proposait également l'assurance de 1,600 heures par an pour les débardeurs du port de Montréal, de 1,400 pour ceux du port de Québec et de 1,200 pour ceux du port de Trois-Rivières. Les membres de l'Association internationale des débardeurs n'ont pas voulu accepter ce rapport; ils n'ont pas voulu accepter ce rapport de conciliation et demandent en retour qu'on leur garantis 52 semaines de 40 heures, soit 2,080 heures par an pour un salaire moyen annuel de \$20,000.

Ils s'opposent également, peut-être avec raison, à la clause de disponibilité de 24 heures sur 24, croyant que cette clause-là peut leur nuire auprès de leur employeur. Comme les positions semblaient de plus en plus intransigeantes d'un côté comme de l'autre, et face à cette impasse, le gouvernement a nommé comme médiateur M. Charles Poirier, et, malheureusement, depuis quelques jours M. Poirier se tient en réserve 24 heures sur 24 pour rencontrer les deux parties en cause, mais personne jusqu'à maintenant au cours des dernières heures ou des derniers jours n'a fait appel à ses services. Alors, même si les négociations ne sont pas rompues, on peut tout au moins dire, monsieur l'Orateur, qu'elles sont au point mort, et c'est pour cela que la situation devient de plus en plus urgente au Québec pour que la circulation des grains de provende puisse se rétablir.

La fermeture des ports de Montréal, Québec et Trois-Rivières empêche cette circulation des grains de provende et subséquemment cause de très graves problèmes aux producteurs agricoles et secondairement aux consommateurs québécois.

La situation actuelle qui prévaut dans les ports de Québec, plusieurs de mes collègues l'ont exposée ce soir, mais il reste que les précisions apportées par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), de même que par le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Corriveau), ont jeté un peu plus de lumière sur la situation qui prévaut à l'heure actuelle. On sait, comme on nous l'a dit, qu'une injonction a été obtenue et qui sera fort probablement étendue sur une période additionnelle de 10 jours pour le port de Québec. À l'heure actuelle, le port est ouvert et les camions peuvent circuler. Malheureusement, comme on l'a mentionné également, la majorité des grains actuellement en réserve à Québec est constituée seulement de maïs, et on doit se rendre à d'autres ports pour s'approvisionner en autres grains de provende. À Trois-Rivières, malheureusement, l'accès aux éleveurs est tout à fait impossible à l'heure actuelle, et c'est à peu près la même situation qui prévaut à Montréal à l'exception de quatre camions qui ont réussi ce matin à se rendre aux éleveurs, à charger, et à repartir avant sept heures ce matin, avant que les lignes de piquetage ne